

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le - 8 JUIL. 2020

ID : 056-215601626-20200701-DB20200707A-DE



VILLE DE FLOEMEUR  
MORBHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020

**ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

**Absent :** Loïc TONNERRE

**Secrétaire de séance :** Jean-Guillaume GOURLAIN

<i>Présents : 31</i>
<i>Pouvoir : 01</i>
<i>Absent : 01</i>

## DIRECTION DES RESSOURCES

n°07a

**ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de la ville de Ploemeur vis-à-vis des débiteurs. En particulier, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Le trésorier principal a remis des états, pour l'admission en non-valeur, de recettes énumérées ci-dessous :

Liste n°3468940515 au 24/09/2019. Exercice 2009 à 2018.

Libellé	Montant
Cantine, garderie...	720,02
Diverses taxes...	321,18
Prestations de services diverses...	4.855,11
Locations diverses...	4.932,84
Autres produits de gestion courante	40.542,49
<b>Total général</b>	<b>51.371,64</b>

Motif de la présentation	Montant
Combinaison infructueuse d'actes	2.099,40
Insuffisance actif	40.461,18
Poursuite sans effet	3.829,17
PV carence	4.669,06
RAR inférieur seuil poursuite	312,83
<b>Total général</b>	<b>51.371,64</b>

Le trésorier principal demande l'admission en non-valeur desdites sommes.

La dépense sera imputée au compte 6541 : pertes sur créances irrécouvrables du budget principal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, agglomération » du 18 juin 2020 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **APPROUVE** cette proposition

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire

